PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
---
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
---

REPUBIQUE DU CONGO
Unité*Travail* Progrès
---

**Décret n° 2004-39 du 26 Février 2004**
**portant nomination au comité ad hoc de suivi des engagements pour la paix dans le département du Pool**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la convention pour la paix et la reconstruction du Congo du 14 avril 2001 ;
Vu les engagements pour la paix dans le département du Pool signés les 16 et 17 mars 2003 ;
Vu le décret n° 2004-38 du 26 Février 2004 portant création du comité ad hoc de suivi des engagements des 16 et 17 mars 2003 pour la paix dans le département du Pool ;
Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement.

D E C R E T E :

**Article premier** : Sont nommés au comité ad hoc de suivi des engagements pour la paix dans le département du Pool en qualité de :

**Président : Isidore MVOUBA**, ministre d'Etat, chargé de la coordination de l'action gouvernementale, ministre des transports et des privatisations ;

**Vice-président : Sylvain Richard BINSAMOU**, représentant du Révérend Pasteur NTUMI.

**Membres :**

- **Pierre OBA**, ministre de la sécurité et de la police ;
- **Florent TSIBA** , ministre de l'équipement et des travaux publics ;
- **François IBOVI** , ministre de l'administration du territoire et de la décentralisation ;
- **Adélaïde MOUNDELE-NGOLLO**, ministre du commerce et des approvisionnements ;
- **Alain AKOUALA ATIPAULT**, ministre de la communication, chargé des relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement ;
- **Yvon Jacques NDOLOU**, ministre à la Présidence, chargé de la défense nationale ;
- **Jean Dominique OKEMBA**, Secrétaire général du Conseil national de sécurité ;
- **Michel NGAKALA**, Haut Commissaire à la réinsertion des ex-combattants ;
- **ADAMO MATETA**, Haut Commissaire à l'instruction civique et à l'éducation morale ;
- **Marius MOUAMBENGA**, Commissaire général du comité de suivi de la convention pour la paix et la reconstruction du Congo ;
- **Charles Richard MONDJO**, Chef d'Etat-major général des forces armées congolaises ;
- **Hilaire MOKO**, chef de la sécurité présidentielle ;
- **Jean Michel SANGHA**, préfet du département du Pool ;
- **Auguste BATINA**, membre de la délégation gouvernementale à la négociation ;
- **Léon BEMBA**, membre de la délégation gouvernementale à la négociation ;
- **Urbain BOUKONO BASSIMBA**, membre de la délégation gouvernementale à la négociation ;
- **David MIAKANGAMA**, membre de la délégation gouvernementale à la négociation ;
- **Florent NKOUNKOU**, membre de la délégation du Révérend Pasteur NTUMI ;
- **Augustin NSONDA**, membre de la délégation du Révérend Pasteur NTUMI ;
- **M'PETY MORLAN**, membre de la délégation du Révérend Pasteur NTUMI ;
- **Guy Roger BANZOUZI**, membre de la délégation du Révérend Pasteur NTUMI ;
- **Philippe NKODIA**, membre de la délégation du Révérend Pasteur NTUMI ;

- **Rock Ludovic NTONDO,** membre de la délégation du Révérend Pasteur NTUMI ;
- **Gaston MAFOUTA DIAMESSO,** membre de la délégation du Révérend Pasteur NTUMI.

**Article 2 :** Le présent décret sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

2004-39

Brazzaville, le 26 Février 2004

**Denis SASSOU N'GUESSO**

Par le Président de la République,

Le ministre d'Etat, chargé de la coordination de l'action gouvernementale, ministre des transports et des privatisations,

**Isidore MVOUBA**